



Fédération de Paintball Sportif

Compte rendu du Comité de Direction de la Fédération de Paintball Sportif du 09 décembre 2006

Sommaire

1	POINT SUR CERTAINES COMMISSIONS	3
1.1	ARBITRAGE.....	3
1.2	PROFESSIONNELS.....	3
1.3	ASSURANCE	3
1.4	CDF	3



Fédération de Paintball Sportif

Les participants sont :

Membres du Bureau Directeur

M. Jean Marc HERVAULT

Président de la Fédération et Président de la Commission Jeunes Loisirs Formation

M. Emmanuel BOBE

Vice-président et Président de la Commission Ethique Sportive

M. Jean-Charles HOUSSAYE

Vice-président et Président de la Commission Logistique

M. Bruno LEMAIRE

Vice-président

M. Vincent POULAIN

Secrétaire Général et Président de la Commission Internet

M. Nicolas GOMBERT

Trésorier Général et Président de la Commission Loisir

<p>Membres du Comité Directeur : M. Gabriel LOUET Président de la Commission Arbitrage</p> <p>M. Michael NORMAND M. David SERGENT Adjoints à la Commission Logistique</p> <p>M. Laurent GODET Président de la Commission informatique</p> <p>M. Jean Philippe RICHARD Représentant la commission Professionnelle</p> <p>Membres du Comité Directeur excusés : M. Florent DELES Président de la Commission Santé <i>Représenté par Jean Marc HERVAULT</i></p> <p>M. Erick NILES Président de la Commission Dom Tom <i>Représenté par M. Philippe DEBERT</i></p> <p>Membres du Comité Directeur absents</p> <p>M. Thierry GAZEL Président de la Commission Coupe Nationale Pompe</p>	<p>Invités : ligues régionales</p> <p>Ile de France <i>Représentée par M. Grégoire LAHALLE, président</i></p> <p>Rhône Alpes <i>Représentée par M. Jean Philippe RICHARD</i></p> <p>Auvergne <i>Représentée par M. Yves BOIRIE, président</i></p> <p>Picardie <i>Représentée par M. Laurent GODET, président</i></p> <p>Champagne Ardennes <i>Représentée par M. Philippe DEBERT, président</i></p> <p>Provence Alpes Cote d'Azur <i>Représentée par M. Vincent POULAIN</i></p> <p>Corse <i>Représentée par M. Vincent POULAIN</i></p> <p>Aquitaine <i>Représentée par M. Jean Christophe CARRASCO</i></p> <p>Poitou Charentes Limousin <i>Représentée par M. Emmanuel BOBE, président</i></p> <p>Midi Pyrénées <i>Représentée par M. Grégoire LAHALLE</i></p> <p>La Réunion <i>Représentée par M. Philippe DEBERT</i></p>
---	---

Invités :

Aurore FERBER, employée

Catherine ZANETTI, employée



Fédération de Paintball Sportif

1 POINT SUR CERTAINS DOSSIERS

1.1 ARBITRAGE

Gabriel LOUET

M. LOUET souhaite trouver un instructeur national qui formera des instructeurs régionaux, à leur charge de former les arbitres de jeux.

Suite à une demande de plusieurs présidents de ligues, il apparaît que l'interdiction de la peinture rose tel que rédigée dans l'article original du Millennium et adopté dans le règlement de la FPS ne repose sur aucune donnée technique solide quant à la présence ou non d'un produit toxique qui entrerait dans la composition de cette couleur de peinture. De fait, tant qu'aucune donnée technique ne pourra étayer cette hypothèse, et n'étant pas dépendante de partenariats économiques qui lient l'organisation du Millennium, la FPS décide de lever cette interdiction et d'autoriser toutes les couleurs de peinture, exception faite de la peinture rouge, dans les compétitions organisées par elle ou sous son autorité.

La FPS laisse cependant toutes latitudes à ses organismes délégués ou aux terrains accueillant leurs manifestations d'interdire un modèle de bille en particulier, en cas de présomption de toxicité ou du caractère tachant de la bille concernée, étant entendu que cette interdiction ne peut être prononcée à l'encontre d'une marque, sauf à prouver le caractère toxique ou tachant de l'ensemble de la gamme de ladite marque.

L'article M14.02 sera donc désormais rédigé ainsi :

Les billes contenant de la peinture rouge sont prohibées.

1.2 PROFESSIONNELS

Jean Philippe RICHARD

M. RICHARD s'excuse d'avoir pris du retard sur ses fonctions et pose plusieurs questions à M. HERVAULT.

Quelles sont les lignes directrices de la FPS pour cette saison ?

M. HERVAULT souhaite organiser cette année un CDF crédible et digne de ce nom, prouver que la FPS est à l'écoute de ses joueurs et adhérents, et faire évoluer le paintball vers les matchs longs. Il souhaite travailler la communication extérieure au paintball et s'ouvrir au monde extérieur au paintball.

M. RICHARD demande que les terrains professionnels soient soumis à des contrôles de qualité en termes d'infrastructures et d'accueil.

M. HERVAULT y est favorable, dès lors que cela sera matériellement possible. M. HOUSSAYE indique qu'il peut prendre en charge cela pour certaines régions.

M. RICHARD demande d'un point sur la législation.

M. HERVAULT indique que le dossier est en cours et n'est toujours pas clôturé par l'état.

1.3 ASSURANCE

Un nouveau contrat est en recherche, afin de diminuer les coûts pour la saison 2007-2008.

1.4 CDF

Bruno LEMAIRE

Il n'y aura qu'une seule discipline jouée par terrain

Seuls les champions en s5 et s3 seront qualifiés.

Seuls les champions voire vice-champions, funcup et s7 seront qualifiés.

45 arbitres sont prévus pour le CDF et l'ODF. Chaque arbitre sera défrayé de 150 Euro par jour d'arbitrage. Le repas du midi sera pris en compte par la FPS mais le logement, le déplacement, et les autres repas restent à la charge des arbitres.



Fédération de Paintball Sportif

Une équipe qui arbitre au CDF aura son entrée à l'ODF offerte mais n'aura pas de défraiement. L'inverse sera aussi possible. Les précisions concernant les arbitres et leur participation fera l'objet d'un communiqué ultérieur quand tout sera clair et établi.

Le tarif d'inscription n'est pas fixé.